

Communiqué : Pour diffusion immédiate

Lancement du Fonds des médias du Canada : L'Alliance des producteurs francophones du Canada demeurera vigilante tout au long de cette première année.

Ottawa, le 30 mars 2010 - Le Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore, a lancé officiellement le Fonds des médias du Canada le 26 mars dernier.

En vigueur dès le 1^{er} avril 2010, le Fonds des médias du Canada (FMC) disposera pour sa première année d'opération d'une enveloppe totalisant 350 millions de dollars. Le FMC aura recours à deux volets de financement : un volet convergent, qui appuiera la création de contenus télévisuels et numériques convergents; et un volet expérimental, qui soutiendra la création de contenus novateurs et d'applications logicielles d'avant-garde, intégrés à des plateformes médias canadiennes grand public. Plus précisément, 114 M\$ seront réservés aux productions francophones, dont 10,1 M\$ aux producteurs indépendants francophones hors Québec. Un montant de 27 M\$ sera par ailleurs affecté au volet expérimental.

En ce qui concerne le volet convergent, l'APFC remercie à la fois le ministère du Patrimoine canadien et le Fonds des médias du Canada d'avoir maintenu l'enveloppe destinée aux Projets de langue française à l'extérieur du Québec (PLFEQ). « *Cette mesure concrète, instaurée en 2003, qui représente un minimum de 10 % de l'enveloppe francophone, assure une distribution équitable des fonds destinés aux productions canadiennes. Sans ce programme, les francophones vivant en milieu minoritaire ne pourraient voir leur réalité portée à l'écran* », rappelle Sylvie Peltier, présidente de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC).

Cependant, cette volonté de continuer à investir dans la production indépendante hors Québec doit être accompagnée de principes directeurs et de balises assurant la consolidation de cette industrie en plein essor. Or, l'APFC est particulièrement préoccupée par le principe d'admissibilité des productions internes et affiliées des télédiffuseurs au PLFEQ. « *Les règles d'admissibilité des télédiffuseurs mettent en péril la survie des entreprises de production indépendante et nous sommes déçus et à la fois préoccupés de voir que le PLFEQ n'est plus exclusivement réservé aux producteurs indépendants francophones œuvrant en milieu minoritaire*», souligne Sylvie Peltier.

Autre changement important, et qui aura des conséquences directes pour les producteurs indépendants : l'obligation pour les diffuseurs de dépenser 50 % de leur enveloppe sur des projets comportant du contenu à valeur ajoutée pour une composante web ou mobile. Comment cette directive va-t-elle s'appliquer dans le cadre des initiatives spéciales, et notamment pour le PLFEQ? À cela, il faut également ajouter une diminution des ressources financières pour la télévision conventionnelle et un manque à gagner de 40 % pour financer ces deuxièmes plateformes. La présidente de l'APFC évalue que « *pour l'heure, il est difficile d'en mesurer les répercussions, mais on peut déjà craindre que nos producteurs indépendants de contenus télévisuels soient directement affectés et que cela ne se traduise inévitablement par une réduction du nombre de productions originales pour l'an prochain* ».

En ce qui concerne le volet expérimental, l'aide accordée sera réservée à la création de contenus médias numériques interactifs et d'applications logicielles d'avant-garde et les décisions de financement seront rendues en vertu d'un processus sélectif. « *Les producteurs indépendants de langue française à l'extérieur de la province*

sont prêts à faire face aux nouveaux défis, et à saisir les occasions que présentent les nouvelles technologies faisant désormais partie de notre univers. Nous notons qu'aucune enveloppe spéciale n'est rattachée à ce volet et nous allons observer et évaluer les résultats de ce processus d'attribution afin de nous assurer que les membres de l'APFC aient leur juste part », souligne Sylvie Peltier.

Enfin, l'APFC a participé activement au processus de consultation de l'industrie au cours de la dernière année, et elle entend en évaluer les retombées au fur et à mesure de la mise en œuvre des nouveaux programmes. « *Bien qu'elle accueille plutôt favorablement ces lignes directrices, l'APFC restera vigilante afin de s'assurer que la production indépendante francophone en milieu minoritaire soit soutenue comme il se doit.* », conclut Sylvie Peltier.

- 30 -

L'Alliance des producteurs francophones du Canada se consacre depuis 10 ans au développement de l'industrie francophone du film, de la télévision et du multimédia à l'échelle canadienne. Elle représente la grande majorité des entreprises francophones de production indépendante établies à Vancouver, White Rock (CB), Edmonton, Winnipeg, Toronto, Sudbury, Ottawa et Moncton. Tout en contribuant à retenir les artisans, les artistes et les créateurs dans leurs milieux respectifs, nos producteurs ont pour mission de donner une voix à leurs communautés, de leur fournir un miroir dans lequel elles se reconnaissent et qui les représente dans le paysage médiatique d'aujourd'hui.

Contact : Natalie McNeil, directrice générale

Téléphone : (514) 961 6924

Courriel : nmcneil@apfc.info

www.apfc.info